

## CONSEIL MUNICIPAL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX

### EXTRAITS DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018 (Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

---

Le vingt-sept novembre deux mil dix-huit à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Philippe DROUHOT, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Philippe DROUHOT, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Joël PERENON, M. Gérard PASIAN, Mme Irène KAUFMANN, Mme Simone CALLAMAND, M. Pascal COGORDAN, M. Erwan JAEN, M. Stéphane TRETOLA, M. Michel TOMAS, Mme Chantal BARIDON.

EXCUSES : Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, Mme Charlotte CAMPANA.

ABSENTS : Mme Corinne GERFAGNON, Mme Sabine ROUHAUD, M. Alexandre GALL, Mme Nelly RICHARD.

#### POUVOIRS :

De Mme Mireille ASTIER-CUCCHI à M. Joël PERENON  
De Mme Charlotte CAMPANA à M. Michel TOMAS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est désigné M. Jean-Martin GUISIANO (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **20 novembre 2018.**

#### ORDRE DU JOUR :

1. APV : transfert compétence SDIS
2. APV : Fonds de concours 2019
3. CCAS : convention de mise à disposition de logements communaux
4. Centre social et culturel : convention d'objectifs et de financement
5. ENEDIS : convention de servitude câbles souterrains
6. Conseil départemental : devenir de la cave coopérative
7. Conseil départemental : subvention 2019
8. Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local
9. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
10. Répertoire électoral unique : commissions de contrôle
11. Espace jeunes : création d'une régie d'avance
12. DM : modification des imputations
13. Subvention façade
14. Créations de postes dans le cadre des dispositifs CUI – CAE – PEC
15. Protection sociale des agents : participation communale à la complémentaire santé
16. AMF83 : solidarité communes audoises 2018
17. Adhésion à la FEVIRO
18. La POSTE : signalisation MSAP
19. Rapport des délégations
  - Droit de préemption urbain
20. Informations
21. Questions orales

## **1. APV – TRANSFERT DE LA COMPETENCE SDIS**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le transfert de la compétence SDIS à la communauté d'agglomération Provence verte et la répartition proposée par cette dernière sur la charge transférée qui se monte à 46 867 € pour 2019 (au lieu de 87 642 €), montant qui sera déduit de l'allocation compensatrice,

Et, a approuvé la modification des statuts afférente.

## **2. APV – DEPOT D'UNE DEMANDE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS 2019**

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la communauté d'agglomération Provence verte au titre du fonds de concours 2019 – catégorie 5 – Autres équipements sous maîtrise d'ouvrage communale d'un montant supérieur à 300 000 € HT pour les travaux de réductions des eaux claires parasites du réseau assainissement, estimés à 840 000 €. Le montant du fonds de concours demandé est égal à 84 000 € soit 10 %.

## **3. CCAS : CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOGEMENTS COMMUNAUX**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature d'un contrat de prêt à usage avec le CCAS pour lui permettre de proposer un logement aux personnes en difficulté, fonction de la situation de la personne aidée.

## **4. CENTRE SOCIAL ET CULTUREL : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, la signature de la convention d'objectifs et de financement du centre social et culturel Louis Flandin pour un montant de 15 000 €.

## **5. ENEDIS : CONVENTION DE SERVITUDE POUR PASSAGE DE CABLES SOUTERRAINS**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature de la convention de servitude avec ENEDIS pour le passage sur son domaine privé de câbles souterrains, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 120 €.

## **6. CONSEIL DEPARTEMENTAL : SUBVENTION AMENAGEMENT CAVE COOPERATIVE**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention départementale de 141 500 € pour l'aménagement du site de la cave coopérative, au sens large, comprenant sa démolition, l'aménagement de l'espace en parkings couverts et réalisation de bâtiments à l'étage.

## **7. CONSEIL DEPARTEMENTAL : DEMANDE DE SUBVENTION 2019**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de déposer un dossier pour la demande de subvention départemental 2019, pour alimenter le projet d'aménagement du site de la cave coopérative au sens large, y compris un agrandissement des services techniques pour le stockage de tout ce qui se trouve dans le bâtiment actuel. Le montant habituellement accordé dans ce cadre est de 100 000 €.

## **8. DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de déposer un dossier au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour le financement des travaux de réduction des eaux claires parasites du réseau assainissement, travaux pour rappel estimés à 840 000 €.

Le montant demandé : de 40% du montant des travaux, sachant que l'Agence de l'eau vient de nous accorder 76 638 € sur une tranche de 255 460 €.

## **9. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Le conseil municipal, considérant l'information du préfet du Var qui précisait que certains projets étaient susceptibles d'émerger tant à la DSIL qu'à la DETR, a décidé à l'unanimité que si la DSIL ne s'appliquait pas pour les travaux présentés, la même demande serait faite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

## **10. REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE : COMMISSION**

Le conseil municipal à l'unanimité, a désigné :

- Pour la liste « Agissons pour l'avenir de Méounes »
  - Simone CALLAMAND
  - Erwan JAEN
  - Stéphane TRETOLA
- Pour la liste « Réinventons Méounes ensemble »
  - Michel TOMAS
  - Chantal BARIDON

## **11. CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCE « ESPACE JEUNES »**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer une régie d'avance pour la gestion de l'espace Jeunes.

## **12. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget qui modifie certaines écritures de la décision modificative voté en septembre dernier :Il s'agit de reprendre les écritures votées en septembre dernier du fait :

- Inscription d'une opération d'ordre alors qu'il s'agissait d'une opération réelle
- Minoration des dépenses imprévues du budget annexe qui ne doivent pas dépasser 7.5 % des dépenses « réelles »
- et d'une utilisation des dépenses imprévues de 2 500 € pour abonder le chapitre 012 – charges de personnel

## **13. SUBVENTION FAÇADE**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention de 1 300 € pour le ravalement de la façade de l'immeuble situé 29, rue Basse.

## **14. CREATION DE POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI – CAE – PEC**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer les postes occupés par les agents en contrats aidés et qui font désormais partie du dispositif « Parcours Emploi Compétence ».

- Un poste d'adjoint technique PEC à plein temps pour une durée de 1 an renouvelable rémunéré sur la base du SMIC ;
- Un poste d'adjoint technique PEC à raison de 26/35<sup>ème</sup> pour une durée de 1 an renouvelable rémunéré sur la base du SMIC ;
- Un poste d'adjoint technique PEC à raison de 20/35<sup>ème</sup> pour une durée de 1 an renouvelable rémunéré sur la base du SMIC ;
- Un poste d'adjoint d'animation PEC à raison de 20/35<sup>ème</sup> pour une durée de 1 an renouvelable rémunéré sur la base du SMIC.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique à 26/35<sup>ème</sup> pour le porter à 28/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.

## **15. PROTECTION SOCIALE DES AGENTS : PARTICIPATION COMMUNALE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'instaurer une participation de 10 €/mois pour contribuer au risque santé (mutuelle complémentaire) des agents conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

## **16. AMF 83 : SOLIDARITES COMMUNES AUDOISES 2018**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de verser à l'association des maires du Var la somme symbolique de 100 € par solidarité en faveur des communes du département de l'AUDE qui, le lundi 15 octobre dernier, ont été dévastées par les intempéries.

## **17. ADHESION A FEVIFO**

Le conseil municipal a décidé à la majorité absolue (1 vote CONTRE et 4 abstentions) d'adhérer à la FEdération des VIlles Françaises Oléicoles. Montant de l'adhésion : 100 €

## **18. LA POSTE : SIGNALISATION MSAP**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le remboursement par LA POSTE de la signalétique « Maison des Services Au Public » pour un montant de 127.37 €.

## **19. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS**

### **• DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les aliénations suivantes :

○ E469	48 route de Brignoles	2230 m <sup>2</sup>
○ C1193	Le Midi de Saint Lazare	1640 m <sup>2</sup>
○ A477	Le Vallon	80 m <sup>2</sup>

## **20. INFORMATIONS**

- Rapport d'activités 2017 du SYMIELEC à consulter en mairie
- Rapport de contrôle de concession 2017 SYMIELEC à consulter en mairie
- Rapport d'activités 2017 de la CAPV à consulter en mairie
- Aménagement au droit du monastère réalisé par EIFFAGE pour un montant de 36 964.60 €
- La commune est propriétaire des terrains CHARLOIS